



COMMUNIQUE  
RELATIF A L'EMISSION DE 9 183 400 ACTIONS  
DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL  
DE UNILEVER CI

Le Conseil d'Administration de UNILEVER CI a le plaisir d'informer ses actionnaires que le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé l'opération d'émission de 9 183 400 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital de UNILEVER CI avec maintien de droit préférentiel de souscription (DPS) sous le visa n°0A/19-02.

Unilever Côte d'Ivoire  
Boulevard de Vridi  
01 BP 1751 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

T: +225 21 75 44 00  
F: +225 21 24 68 14  
SERVICE CONSOMMATEUR  
800 123 ou (225) 21 75 44 50

## PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'opération projetée dont l'objectif est de mettre la société en conformité avec l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique en ses articles 664 et 665, a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI tenue le 23 novembre 2018. Elle permettra à la société de restructurer ses capitaux propres qui présentent des pertes cumulées sur plusieurs exercices avec un report à nouveau déficitaire de 32 599 549 568 FCFA et des capitaux propres négatifs de 21 964 003 285 FCFA au titre des derniers comptes approuvés.

Cette opération se fera par coup d'accordéon en trois phases :

1. Une réduction de capital à zéro.
2. Une augmentation de capital par création d'actions nouvelles avec conservation des DPS pour les anciens actionnaires.
3. Une réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions.

En effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI, tenue le 23 novembre 2018, a adopté le principe de l'opération en 3 phases, comme présentée ci-dessous :

▪ **Une réduction de capital à zéro.**

Les fonds propres étant négatifs, le capital apporté par les actionnaires est épuisé. La réduction du capital à zéro est en fait une constatation de cette réalité.

▪ **Une augmentation de capital**

L'augmentation de capital préservera le droit de tous les actionnaires à la souscription.

Pour ce faire, les droits préférentiels de souscription (DPS) feront l'objet d'une cotation avec une valeur initiale de 1000 FCFA. La parité sera d'un DPS pour une action ancienne annulée.

L'actionnaire qui ne souhaite pas souscrire à l'augmentation de capital pourra vendre son droit à un prix qui dépendra de l'offre et de la demande sur le marché.

L'augmentation de capital présente les caractéristiques suivantes :

- Emission de **9 183 400 nouvelles actions**
- Prix du Droit préférentiel de Souscription à la première cotation : **1000 FCFA**
- Prix de souscription **5 000 FCFA**
- Montant total de l'émission **45 917 000 000 FCFA.**

Période de négociation des DPS : **26 juillet au 16 août 2019**

Période de souscription des actions nouvelles : **26 juillet au 26 août 2019**

L'opération d'augmentation de capital se déroulera comme suit :

| AUGMENTATION DE CAPITAL                            | NOMBRE    | NOMINAL    | TOTAL ( FCFA )   |
|--|-----------|------------|------------------|
| CRÉATION DE NOUVELLES ACTIONS                      | 9 183 400 | 5 000 FCFA | 45 917 000 000   |
| TOTAL AUGMENTATION DE CAPITAL                      | 9 183 400 | 5 000 FCFA | 45 917 000 000   |
| REPORT À NOUVEAU                                   |           |            | - 21 964 003 285 |
| SITUATION NETTE AVANT SECONDE RÉDUCTION DE CAPITAL |           |            | 23 952 996 715   |

La Société UNILEVER Overseas Holdings Limited, actionnaire majoritaire, a fait part à l'Emetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de telle sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilantielle de la société soit atteint.

Le DPS est un droit permettant à un actionnaire de souscrire de nouvelles actions lors d'une augmentation de capital de manière prioritaire. Chaque actionnaire a le droit de souscrire à un nombre d'actions déterminé proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

Dans le cas présent, le détenteur d'une ancienne action UNILEVER CI aura un droit préférentiel de souscription lui permettant d'acquérir 5,70185 actions nouvelles. La parité est donc de : **5,70185 actions nouvelles pour 1 action ancienne.**

L'actionnaire qui souhaite ne pas participer à la présente augmentation de capital a la possibilité de céder ses DPS sur le marché financier régional. Ceux-ci feront l'objet de cotation à la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) sur le marché des droits du **26 juillet au 16 août 2019.**

Tout investisseur désireux d'acheter des actions nouvelles UNILEVER CI doit detenir préalablement et/ou doit acheter des DPS sur le marché des droits de la BRVM.

Chaque droit lui permettra d'acheter **5,70185** nouvelles actions à titre irréductible.

Les détenteurs de DPS auront aussi la possibilité d'acheter des actions à titre réductible, lorsqu'il souhaite obtenir un nombre d'actions supérieur au nombre de DPS en leur possession.

Par ailleurs afin de garantir le succès de l'augmentation de capital, l'actionnaire majoritaire UNILEVER Overseas Holdings Limited introduira en début de processus de négociation des DPS, un ordre d'achat pour l'acquisition des DPS à un prix unitaire de 1000 FCFA

#### ▪ Une deuxième réduction de capital

À ce niveau une deuxième réduction du capital s'avèrera nécessaire pour avoir des capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social.

La réduction du capital se fera par réduction de la valeur nominale du montant souscrit de 2 350 FCFA selon le schéma suivant :

| Réduction de la valeur du nominal par action | Nombre    | Nominal     | Total ( FCFA )  |
|--|-----------|-------------|-----------------|
| Réduction du capital                         | 9 183 400 | -2 350 FCFA | -21 580 990 000 |
| Par report à nouveau                         | 9 183 400 | 2 350 FCFA  | +21 580 990 000 |


Situation des capitaux propres après l'opération

| SITUATION FINALE                          | Nombre    | Nominal    | Total ( FCFA )        |
|---|-----------|------------|-----------------------|
| Capital social                            | 9 183 400 | 2 650 FCFA | 24 336 010 000        |
| Report à nouveau                          |           |            | - 383 013 285         |
| <b>CAPITAUX PROPRES APRES L'OPERATION</b> |           |            | <b>23 952 996 715</b> |

Ainsi, au terme de l'opération, les capitaux propres de la société UNILEVER CI s'établiront à 23 952 996 715 FCFA. Ce montant de capitaux propres devenu supérieur à la moitié du capital social permettra une mise en règle de UNILEVER CI vis-à-vis des normes OHADA et assurer la continuité d'exploitation de la société.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'OPÉRATION**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Emetteur                             | <br>Unilever Côte d'Ivoire   |
| Type d'Opération                     | Emission d'actions nouvelles  |
| Contexte et Raisons de l'Opération   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'opération a pour objectif de reconstituer les capitaux propres de l'entreprise, devenus négatifs, afin d'assurer la continuité d'exploitation</li> <li>2. Se mettre en règle vis-à-vis de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique en ses articles 664 et 665.</li> </ol>  |
| Phases de l'Opération                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction du capital à zéro pour apurer les pertes réalisées par l'entreprise</li> <li>▪ Augmentation de capital afin de recapitaliser l'entreprise en vue de reconstituer ses fonds propres</li> <li>▪ Réduction de capital Afin d'apurer les pertes restantes et respecter les normes OHADA en vigueur.</li> </ul>   |
| Nombre Indicatif de Titres à Émettre | 9 183 400 titres  |
| Forme des Titres Offerts             | Actions ordinaires  |
| Prix de Souscription                 | 5 000 FCFA  |
| Montant de l'Opération               | 45 917 000 000 FCFA   |
| Régime Fiscal Applicable             | Les dividendes liés à la détention des actions UNILEVER CI, seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou équivalent applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.  |
| Nature des Titres                    | Actions UNILEVER CI toutes de même catégorie  |
| Période de Souscription (Indicative) | Du 26 juillet 2019 au 26 août 2019  |
| Valeur Nominale Après l'Opération    | 2 650 FCFA  |
| Intention de l'Actionnaire Principal | La Société UNILEVER OVERSEAS HOLDINGS Ltd, actionnaire majoritaire, a fait part à l'Emetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilantielle de la société soit atteint. |

|   |   |
|---|---|
| Garantie de succès                                      | Afin de garantir le succès de l'augmentation de capital, l'actionnaire majoritaire UNILEVER OVERSEAS HOLDINGS Ltd introduira en début de processus de négociation des DPS, un ordre d'achat pour l'acquisition des DPS à un prix unitaire 1000 FCFA.  |
| Parité de Souscription                                  | 5,70185 actions nouvelles pour un (01) Droit Préférentiel de Souscription détenu soit 45917 actions nouvelles pour 8053 Droits Préférentiels de Souscription.   |
| Valeur Théorique du DPS                                 | L'opération s'inscrit dans la logique de recapitalisation de la société et la valeur du droit préférentiel de souscription est nulle.   |
| Valeur du DPS à la Première Cotation                    | 1000 FCFA   |
| Date de jouissance des nouvelles actions                | 1er Janvier 2019  |
| Cotation des nouvelles actions                          | 14 octobre 2019 (date indicative)   |
| Mode de Souscription                                    | Tout investisseur qui souhaite participer à l'augmentation de capital, peut souscrire aux nouvelles actions d'abord à titre irréductible puis à titre réductible s'il souhaite détenir plus d'actions que ne permettent ses DPS à titre irréductible. |
| Compartiment de cotation des nouvelles actions          | Premier compartiment  |
| Arrangeur de l'opération et Chef de file de l'opération |    |
| Membres du syndicat de placement                        | Toute Société de Gestion et d'Intermédiation ayant signé le contrat de syndication.   |
| L'instance ayant autorisé l'opération                   | Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI tenue le 23 Novembre 2018  |

*Pour tout besoin d'information complémentaire, veuillez contacter la SGI BICI BOURSE :  
Avenue Franchet d'Espérey, Immeuble BICI – 2ème étage - 01 BP 1298 Abidjan 01 - Tel : (+225) 20 20 16 68*